



UNION INTERPARLEMENTAIRE  
126<sup>ème</sup> Assemblée et réunions connexes  
Kampala (Ouganda), 31 mars au 5 avril 2012



Deuxième Commission permanente  
Développement durable,  
financement et commerce

C-II/126/DR-pre  
15 décembre 2011

**REDISTRIBUER NON SEULEMENT LES RICHESSES MAIS AUSSI LE POUVOIR :  
QUI FIXE LES AGENDAS INTERNATIONAUX ?**

***Avant-projet de résolution présenté par les co-rapporteurs  
M. O. Benabdallah (Maroc) et Lord Judd (Royaume-Uni)***

La 126<sup>ème</sup> Assemblée de l'Union interparlementaire,

- 1) *constatant* que la concentration du pouvoir dans le monde ne correspond pas, depuis longtemps, à la répartition des populations de la planète et que l'essor d'économies telles que celles de la Chine, de l'Inde, de la Fédération de Russie et du Brésil montre que le pouvoir dans les institutions internationales ne reflète plus les réalités économiques mondiales,
- 2) *considérant* que l'humanité fait face à des problèmes aigus et croissants, qui transcendent les frontières nationales, notamment les changements climatiques, la pérennité et la sécurité des ressources mondiales, les approvisionnements mondiaux en denrées alimentaires et la faim au niveau mondial, l'échec des systèmes financiers et les accords internationaux sur le commerce et le terrorisme international,
- 3) *sachant* qu'il ne reste plus beaucoup de temps pour relever ces défis qui sont autant de menaces pour l'avenir de l'humanité,
- 4) *observant* que les priorités des institutions et des forums multilatéraux existants sont trop souvent dominées par les besoins des grandes puissances traditionnelles et ceux de leurs économies, et que les préoccupations de ces grandes puissances négligent fréquemment les besoins des nations et des peuples les plus exposés aux conséquences des crises économiques, sociales, culturelles et politiques que les institutions multilatérales essaient de résoudre,
- 5) *considérant* que les grandes puissances traditionnelles engendrent, de façon disproportionnée, les crises qui les préoccupent,
- 6) *rappelant* qu'il ne peut y avoir de stabilité et de sécurité durables sans systèmes et institutions politiques manifestement représentatifs, transparents et comptables, au niveau tant communal que local, régional, national ou international,

7) *sachant* que la participation des femmes aux décisions, à tous les niveaux, est une condition indispensable au succès des politiques, notamment pour la sécurité alimentaire mondiale et, par conséquent, que tous les membres constitutifs des institutions politiques mondiales doivent avoir leur mot à dire, et être entendus, dans les agendas de ces institutions,

8) *considérant* qu'une réforme rapide s'impose, à tous les niveaux, pour que les décisions et la résolution des problèmes soient démocratiques et afin de lutter contre l'exclusion et l'instabilité,

9) *rappelant* que la Charte des Nations Unies, dans son préambule et son dispositif, fixe les objectifs suivants : "proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites, ... développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, ... réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire, en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinctions de race, de sexe, de langue ou de religion",

1. *est convaincue* que les institutions internationales, notamment le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et l'Organisation mondiale du commerce, doivent impérativement prendre des mesures immédiates pour que leurs structures et processus de gouvernance – y compris la définition des ordres du jour, les conditions de vote, les minutes des délibérations et les méthodes de désignation des cadres dirigeants – deviennent transparents et véritablement démocratiques, et que tous les postes soient pourvus en fonction du mérite, en veillant à l'équilibre géographique, ethnique et entre les sexes;
2. *préconise* la création d'un conseil économique mondial pleinement représentatif et sans exclusive comme alternative au G20;
3. *considère* que la désignation du Secrétaire général de l'ONU doit invariablement être un processus ouvert et transparent ayant pour but de trouver la personne la meilleure et la plus qualifiée pour cette tâche;
4. *réclame* une réforme sans délai de la composition du Conseil de sécurité des Nations Unies lui donnant la crédibilité et l'efficacité qu'il doit avoir au 21<sup>ème</sup> siècle, par opposition au lendemain de la Seconde Guerre mondiale;
5. *considère* que toutes les désignations dans le système des Nations Unies doivent être faites dans la transparence, en fonction du mérite et dans le respect de l'équilibre géographique, ethnique et entre les sexes;
6. *demande* la tenue obligatoire de registres des lobbyistes auprès des instances nationales et internationales afin d'assurer la transparence et la liberté d'information et de rendre compte aux citoyens;

7. *est convaincue* que, quelles que soient les préoccupations financières et économiques actuelles, le problème majeur auquel l'humanité est confrontée – les changements climatiques – doit faire l'objet d'une action constante, efficace, transparente et ouverte, engageant pleinement les hommes et les femmes de tous les secteurs de la société civile concernés;
8. *considère* que l'accomplissement des impératifs d'équité doit être l'un des objectifs essentiels de Rio+20, et un élément vital de tout système de gouvernance qui se respecte;
9. *invite* les parlementaires à défendre vigoureusement ces priorités et exiger une action immédiate de leur gouvernement en vue de leur mise en œuvre;
10. *invite* les parlementaires à expliquer à l'opinion publique en quoi ces priorités sont essentielles et pourquoi leur prise en compte ne souffre aucun retard;
11. *décide* que, chaque année, l'Union interparlementaire dressera un bilan mondial des progrès accomplis sur la voie de l'intégrité, de la transparence, de l'ouverture et de la démocratie pleinement représentative à tous les niveaux de gouvernement.